

**Mémoire présenté au  
Comité parlementaire sur la réforme électorale**

**Brian G. Eddy, Ph. D.**

**Le 18 août 2016**

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je vous remercie de permettre aux Canadiens de participer à cette étape importante de l'évolution de la démocratie au Canada. J'ai regardé sur ParlVu les séances qui ont eu lieu jusqu'à maintenant et je trouve qu'il est encourageant de voir la profondeur de pensée et la variété des opinions dans les échanges entre les membres du Comité et les témoins. J'ai beaucoup appris en écoutant cette discussion animée. Je voudrais féliciter les membres pour leur sincérité et leur conduite respectueuse les uns envers les autres, au cours de leurs délibérations.

Je souhaite vous faire part de mes réflexions sur deux questions et, ce faisant, vous aider peut-être à trouver des solutions à certains problèmes fondamentaux que vos travaux ont fait ressortir. La première question est le *cadre théorique* de la réforme électorale. En abordant cette question, je tâcherai de mettre en évidence un sophisme qui a entaché la discussion jusqu'à maintenant. Je formulerai une critique constructive pour sensibiliser les membres du Comité à ce sophisme et pour les inviter à en tenir compte dans la suite de leurs travaux. J'ai pour mon dire en outre qu'il ne suffit pas de critiquer dans la vie et qu'il faut offrir des solutions. Par conséquent, la deuxième question que j'aborderai est *la solution concrète* que je propose pour échapper au sophisme actuel. Je vous présenterai des idées qui n'ont pas encore été examinées en vue de réformer le système électoral.

### 1) *Le cadre théorique de la réforme électorale*

« *Nous ne résoudrons pas nos problèmes en ayant recours au mode de pensée qui les a engendrés.* » — Albert Einstein

Certains diront qu'à trop *théoriser*, on risque de se perdre dans les abstractions. Pourtant, la manière de concevoir un problème influe grandement sur le choix des moyens pour le résoudre. *La solution concrète* que l'on privilégiera dans la réforme électorale sera le reflet du *cadre théorique* ayant servi de fondement à la réflexion. C'est pourquoi je suis heureux de constater que les idées foisonnent et que les membres du Comité refusent énergiquement de se laisser enfermer dans les idées préconçues. M<sup>me</sup> Flumian a comparé notre système de gouvernement à un *écosystème*, et c'est une idée qui m'inspire particulièrement.

Le concept d'écosystème a été beaucoup employé au cours des dernières années en tant que métaphore utile pour comprendre de nombreux types d'organisations humaines. Mais, selon moi, il ne s'agit *pas simplement d'une métaphore*. Le préfixe *éco* signifie *maison*. Vu l'étymologie du mot, les écosystèmes ne sont donc pas uniquement des systèmes biologiques ou naturels. Un écosystème est un ensemble de structures et de fonctions qui interagissent dans un milieu vivant pouvant être qualifié de *maison* ou de *foyer*. Par conséquent, un écosystème est le système d'une maison, et envisager notre système de gouvernement comme un écosystème est utile pour comprendre *comment fonctionne la maison*.

Certaines propriétés des écosystèmes peuvent être transposées dans la discussion sur la réforme électorale et ont directement trait aux questions les plus controversées que les membres du Comité ont soulevées. Il est important d'être conscient qu'il existe divers *types de systèmes* ayant divers *degrés de complexité*. Habituellement, le classement est le suivant : 1) *les systèmes simples* (comme une bicyclette); 2) *les systèmes à complexité moyenne* (comme une usine ou un avion); 3) *les systèmes à complexité élevée* (comme le climat, l'économie ou les systèmes de gouvernement); 4) *les systèmes chaotiques ou désordonnés* (c'est-à-dire un système simple ou complexe qui ne fonctionne pas comme il le devrait).

La théorie scientifique des écosystèmes nous enseigne que leurs composants peuvent posséder des caractéristiques propres à chacun des types ci-dessus, selon leurs structures, leurs fonctions et leur état à un moment et un endroit donnés. De manière générale, les écosystèmes sont des systèmes complexes

qui *s'adaptent d'eux-mêmes* aux changements dans l'environnement et qui peuvent, au besoin, se régénérer dans des *cycles successifs d'altération et de reconstitution* pour former des structures et des fonctions nouvelles qui corrigent les problèmes ayant causé l'altération la plus récente. Je pense que ces concepts peuvent aider le comité à bien comprendre trois questions en particulier.

**a) Premièrement, c'est le temps de renouveler le système.** L'état de la gouvernance au Canada, au cours des dernières années, ressemble beaucoup au renouvellement d'un écosystème. Comme l'ont constaté de nombreux politiciens, le public et les médias, la conduite des affaires parlementaires est devenue dysfonctionnelle ou désordonnée, et cette situation est sans doute principalement imputable au système majoritaire uninominal à un tour. Comme ce système permet à un parti ayant moins de 40 % des voix d'obtenir 100 % du pouvoir, la conduite des affaires parlementaires ressemble davantage à une épreuve de force qu'à la gestion des affaires de notre vaste pays. Le système majoritaire uninominal à un tour, tel qu'il est, ne peut plus fonctionner adéquatement dans la société actuelle, où les médias sont utilisés pour désinformer les Canadiens sur les autres partis, plutôt que pour tenir des débats publics constructifs sur des sujets importants. Par conséquent, il est nécessaire de créer une nouvelle structure adaptée à l'époque actuelle, qui se caractérise par la circulation d'une abondance d'*information*, à travers de multiples canaux, sur tous les sujets liés à la vie politique et publique. Les Canadiens le savent. Ils ne se contentent plus de recevoir tout bonnement l'information venant des sources qui font autorité. Ils agissent plutôt comme des participants à part entière dans la création, la diffusion et l'utilisation de l'information. La gouvernance est actuellement remise en question par les problèmes nouveaux associés à l'ère de l'information, et le Comité doit en tenir compte dans sa réflexion en vue de renouveler le système électoral du Canada.

**b) Deuxièmement, nous avons affaire à des systèmes complexes.** Comme la ministre Monsef l'a souligné dans son allocution liminaire à l'intention du Comité, la réforme électorale et le travail du Comité sont *complexes*. Et la complexité dont elle parlait à ce moment s'est manifestée clairement lorsque les témoins experts des divers domaines de recherche sont venus présenter au Comité des points de vue, des théories et des faits sur lesquels ils ne s'entendent pas toujours. Cependant, certains membres du Comité ont raison de nous rappeler que la plupart des Canadiens ne sont pas attirés par les systèmes complexes. Ils préfèrent les questions et les réponses simples, où l'on répond *oui ou non*. Il nous faut une approche *axée sur l'électeur* et une refonte de notre système électoral dont le produit final sera assez simple pour que les électeurs le comprennent et souhaitent prendre part aux scrutins. À l'inverse, quel que soit le type de système électoral retenu, sa *mécanique interne* devra être assez sophistiquée pour pouvoir gérer ses volets les plus complexes. Le défi est de taille.

Pour bien comprendre ce dont il s'agit, faisons une analogie avec la complexité des téléphones cellulaires et des technologies Internet d'aujourd'hui. Nous savons tous que les technologies qui sous-tendent Internet forment un système complexe. Mais si l'usage de ce réseau a connu une croissance exponentielle au cours des dix dernières années, c'est bien parce que l'*interface utilisateur* que les gens emploient pour interagir avec cette technologie est de plus en plus facile à utiliser. *L'interface est simple, mais le système est complexe*. Les concepteurs de ce genre d'interfaces appliquent un principe qu'on qualifie parfois de « conception d'interface écologique ». Il s'agit encore une fois d'une métaphore écologique qui signifie que le travail de conception est axé sur la *satisfaction de l'utilisateur* et que ce sont les experts qui gèrent la complexité de la technologie afin de répondre aux besoins des utilisateurs. C'est écologique dans le sens où la technologie *évolue et s'adapte* dans toute sa complexité à mesure que les besoins des utilisateurs et les comportements changent.

Si la gouvernance est un écosystème, alors les membres du Comité auraient intérêt à penser leur rôle comme celui d'une *équipe de conception* dont la tâche consiste à bâtir une interface simple<sup>1</sup> entre les électeurs et un système électoral complexe qui corrige les problèmes découlant du désormais archaïque système majoritaire uninominal à un tour. Cette idée est conforme à la recommandation de M. Pilon

voulant que le public n'ait pas à être consulté sur les détails complexes des divers systèmes de représentation proportionnelle. Il faut plutôt demander aux électeurs ce qui leur *importe* dans un système électoral. (Par exemple, pensent-ils que chaque vote devrait compter ou non?) L'interface doit être conçue en pensant avant tout à l'électeur, tandis que les éléments complexes du système électoral doivent être gérés par les experts dans le but de répondre aux besoins des électeurs, compte tenu de ce qui est important pour eux.

**c) Troisièmement, il nous faut réfuter le « sophisme écologique ».** En des termes précis, un *sophisme écologique* signifie qu'on tire des conclusions ou qu'on fait des suppositions concernant des personnes ou une population dans un ensemble géographique donné ou à une échelle donnée (p. ex., à l'échelle d'une circonscription) en se servant des données compilées à plus grande échelle (p. ex., à l'échelle nationale). Ce genre de raisonnement peut fausser la discussion ou la réflexion visant à concevoir un système à représentation proportionnelle. Il risque de nous amener à fusionner les résultats obtenus dans les circonscriptions pour obtenir des proportions nationales servant à déterminer la répartition des sièges au Parlement. La fusion des résultats elle-même, dans cette optique, n'est pas le problème principal. Le sophisme réside dans la prémisse selon laquelle les proportions calculées à l'échelle nationale sont *uniformément représentatives des préférences et du comportement des électeurs dans chaque circonscription*, alors qu'en fait, des variations importantes se manifestent d'une circonscription et d'une région à l'autre. Or, en fait, on se trompe en pensant que l'un ou l'autre des systèmes de représentation proportionnelle actuellement envisagés pourrait donner d'aussi bons résultats pour toutes les régions du pays.

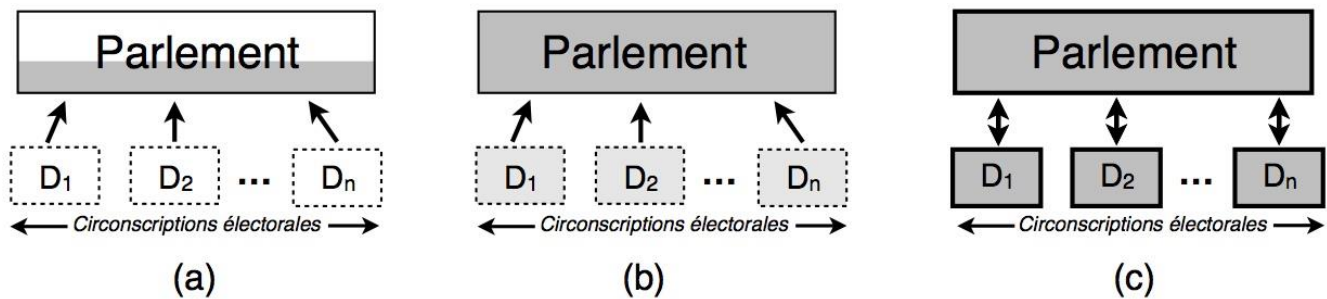
Pour résoudre ce problème, il faut premièrement bien comprendre que l'erreur ne provient pas de l'idée elle-même de calculer des proportions à l'échelle nationale, mais bien *du lien qui est rompu*, dans ce calcul, avec la diversité des proportions obtenues à l'échelle des circonscriptions. Si le lien était maintenu, le principe de la démocratie représentative serait mieux respecté, et les électeurs auraient l'impression de pouvoir y participer. Dans l'actuel système majoritaire uninominal à un tour et dans les systèmes de représentation proportionnelle envisagés, on ne se sert plus des résultats du vote à l'échelle des circonscriptions une fois qu'ils sont fusionnés pour calculer les résultats à l'échelle nationale. Bien que ce problème ne saute pas aux yeux, à première vue, il pourrait entraîner la même insatisfaction et le même faible taux de participation que c'est le cas présentement, parmi les électeurs, ainsi que des tensions entre les régions et l'ensemble national<sup>2</sup>. La diversité des régions au Canada ne doit pas être sous-estimée ni simplifiée à outrance<sup>3</sup>. Les enjeux qui importent aux yeux des Canadiens sont souvent déterminés par le lieu où ils vivent. *Leur gagne-pain et leur sentiment d'appartenance à leur milieu de vie* ont une importance égale et parfois même plus grande pour eux que la taille de la population de ce milieu et les perspectives économiques de leur région. Le nouveau système électoral devra par conséquent établir un juste équilibre entre l'unité nationale, la diversité régionale et les particularités de la vie des gens.

## **2) Une solution concrète : l'approche hybride du SPPV**

« *Simplifions toujours autant que possible, mais sans être simplistes.* » — Albert Einstein

Voilà encore une citation intéressante d'Einstein dont nous pouvons nous inspirer. L'interface entre l'électeur et le système électoral doit être assez simple, mais pas au point où elle ne répondrait aux besoins ni des électeurs ni de l'écosystème de la gouvernance. Actuellement, les gens pensent qu'il faut choisir entre deux options seulement : le système majoritaire uninominal à un tour, qui existe présentement, et une forme quelconque de système de représentation proportionnelle. Cette dichotomie est une source de tensions entre certains membres du Comité, et ces tensions peuvent également exister dans une partie importante de l'électorat, en particulier lorsqu'il s'agit de choisir la question d'un éventuel référendum. Pourtant, il existe une troisième option, qui combine les deux systèmes en

exploitant les avantages de chacun et en neutralisant leurs désavantages. Il s'agit essentiellement d'un système hybride que j'ai nommé provisoirement le **système plurinominal à pondération des votes ou SPPV**. La figure 1 illustre les trois options.



**Figure 1** — Diagramme des trois options de réforme électorale : a) le système majoritaire uninominal à un tour, qui est en vigueur actuellement; b) l'un des systèmes de représentation proportionnelle (ou une variante de ces systèmes); c) le système plurinominal à pondération des votes (SPPV). Les Canadiens voteraient pour élire des députés représentant les circonscriptions (les rectangles du bas  $D_1, D_2, D_n$ ), et leurs votes se traduiraient par une structure et une fonction parlementaire (les rectangles du haut). Le lien (unidirectionnel ou bidirectionnel) entre les échelons régional et national est représenté par les flèches verticales. Les tons de gris symbolisent le degré de représentation proportionnelle de chaque option.

**L'option (a)** est simple à comprendre, puisque c'est ainsi que les Canadiens votent depuis longtemps. Mais elle est *trop simple* pour nos besoins actuels, car elle engendre une répartition des sièges au Parlement qui n'est pas représentative du vote des Canadiens. Les décisions et les mesures prises ne sont pas le reflet de la diversité des points de vue et des particularités des Canadiens. De plus, aucun lien direct n'est maintenu entre les suffrages exprimés lors des élections et le comportement du Parlement, une fois que les résultats locaux ont servi à en déterminer la composition.

**L'option (b)** permettrait une représentation proportionnelle à l'échelle nationale, mais elle pourrait créer un système *trop complexe* en ce qui a trait à la structure du Parlement et des circonscriptions électorales. Le système serait trop complexe pour que les électeurs le comprennent bien. Tous les systèmes de représentation proportionnelle actuellement envisagés auraient pour effet d'imposer aux électeurs un haut degré de complexité et, si l'adoption d'un système de ce genre était accompagnée d'une modification du découpage électoral, il y aurait beaucoup de travail à faire pour éduquer le public. Il faudrait y consacrer beaucoup de temps. Si plusieurs options étaient soumises à la population dans un référendum, le temps et l'argent nécessaires pour éduquer le public, afin qu'il comprenne ces options, seraient considérables. Et même après avoir déployé beaucoup d'efforts, rien ne nous garantirait que les électeurs seraient assez informés pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Rien ne nous garantirait non plus que la participation du public serait suffisante pour accroître le taux de participation aux élections et à la vie démocratique.

**L'option (c)** constitue un système hybride qui conjugue des éléments du système majoritaire uninominal à un tour et des systèmes à représentation proportionnelle. Voici comment fonctionnerait ce système hybride :

- Les Canadiens voteraient pour leur candidat préféré comme ils le font actuellement ou d'une manière très similaire à celles qu'ils connaissent déjà bien (voir les explications ci-dessous). On ne serait pas obligé d'apporter des changements majeurs à la façon actuelle de voter, et il ne serait pas nécessaire non plus de changer le découpage électoral. Élections Canada aurait beaucoup moins de travail à faire afin de mettre en œuvre le nouveau système à temps pour les prochaines élections.

- La principale différence entre le système actuel et le système plurinominal à pondération des votes serait l'utilisation de la proportion des votes reçus par les candidats dans chaque circonscription pour accorder un poids donné aux votes des députés au Parlement, où chaque circonscription serait représentée par trois députés : un *député principal* et deux *députés associés*.
  - Le siège de *député principal* serait accordé au candidat ayant obtenu le plus haut pourcentage de voix dans sa circonscription, tandis que les candidats ayant terminé en 2<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> places seraient des *députés associés*.
  - Le député principal occuperait le siège au Parlement et aurait un bureau à Ottawa, tandis que les députés associés rempliraient leurs fonctions à temps partiel, depuis leur circonscription<sup>4</sup>. Il ne serait pas nécessaire de changer le nombre actuel de sièges ou de circonscriptions ni de modifier le découpage électoral.
- Les bulletins de vote pourraient être conçus de deux manières afin d'attribuer des rangs aux candidats et de choisir les trois députés :
  - 1) Les électeurs choisiraient seulement un candidat (leur candidat préféré), comme ils le font actuellement, et les trois députés choisis seraient ceux qui se classeraient 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pour le nombre de voix recueillies<sup>5</sup>.
  - 2) Les électeurs voteraient pour trois candidats, auxquels ils attribueraient un rang, et les trois députés seraient choisis en faisant le décompte du nombre de voix attribuées à chaque candidat, pour chaque rang.

Les pourcentages de voix recueillis par les candidats serviraient à *pondérer les votes* des députés au Parlement. Sur chaque question soumise au Parlement, le poids des votes des trois députés totaliserait 100 %, et le député principal serait tenu de consulter les députés associés. Il y aurait ainsi davantage de discussions et de consultations à l'échelle des circonscriptions pour déterminer les conséquences des mesures proposées sur les électeurs locaux. Un lien bidirectionnel entre les électeurs et le Parlement serait maintenu en permettant aux députés associés, pour lesquels des électeurs auraient voté dans leur circonscription, de faire valoir leur point de vue. Les votes au Parlement et l'équilibre des forces des partis politiques seraient animés par une nouvelle dynamique, car les proportions de voix exprimées pour ou contre seraient susceptibles de varier d'un enjeu à l'autre.

Le tableau 1 illustre le fonctionnement de ce mécanisme à l'aide de plusieurs exemples. Lors d'un vote au Parlement, le choix du député principal serait multiplié par un coefficient de 0,45, vu la proportion de 45 % des voix recueillies par lui à l'élection, dans sa circonscription. Dans l'exemple A, les deux députés associés choisissent de voter à l'inverse du député principal et de s'opposer à une proposition. Le vote de la circonscription serait à 45 % oui et à 55 % non. Les exemples B et C constituent d'autres exemples de répartition des voix de la circonscription lors d'un vote, tandis que, dans les exemples D et E, les députés de la circonscription se prononcent unanimement pour ou contre une proposition. Le résultat global d'un vote aux Communes serait déterminé en faisant la moyenne des pourcentages pour et des pourcentages contre dans toutes les circonscriptions, et ces pourcentages dépendraient directement des suffrages exprimés par les Canadiens aux élections, dans chaque circonscription (et non d'un pourcentage global à l'échelle nationale).

Le système plurinominal à pondération des votes aurait aussi comme avantage de permettre aux partis nationaux d'augmenter leur poids au Parlement, étant donné qu'ils auraient une certaine représentation dans de nombreuses circonscriptions du pays (sinon dans la totalité d'entre elles), y compris dans les circonscriptions où ils n'auraient pas fait élire le député principal. De plus, la présence de trois députés pour représenter chaque circonscription serait bénéfique dans les régions rurales et dans le Nord pour diverses raisons d'ordre pratique.

### Votes des députés

	A	B	C	D	E
Député 1 (45 %)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Député 2 (35 %)	Non	Oui	Non	Oui	Non
Député 3 (20 %)	Non	Non	Oui	Oui	Non
Oui – Non	45 % – 55 %	80 % – 20 %	65 % – 35 %	100 % – 0 %	0 % – 100 %

**Tableau 1 — Exemples de pourcentages obtenus selon les votes des députés d’une circonscription électorale hypothétique, dans un SPPV.**

Les députés qui représentent une circonscription d’une grande région urbaine doivent servir des électeurs issus d’une *zone densément peuplée*, tandis que, dans les régions rurales ou nordiques, les députés doivent représenter une population clairsemée. Les électeurs vivent dans des collectivités considérablement éloignées les unes des autres, ce qui oblige les députés à faire de longs déplacements et complique leur emploi du temps. Les trois députés de ces circonscriptions pourraient se partager le travail à faire sur le grand territoire de leur circonscription. Le résumé qui termine le présent mémoire énumère d’autres avantages du système plurinominal à pondération des votes. Quant à la section ci-dessous, elle indique comment le gouvernement pourrait être formé selon les résultats des élections tenus avec le système plurinominal à pondération des votes.

#### Le choix du parti formant le gouvernement

Dans le système plurinominal à pondération des votes, le poids accordé à chaque député selon les résultats des élections dans les circonscriptions permet une représentation proportionnelle des partis politiques au Parlement. Parallèlement, la structure de la représentation au Parlement est héritée du système majoritaire uninominal à un tour. Vu cette ambivalence, il y aurait deux options à considérer pour déterminer quel parti forme le gouvernement :

1. Le parti qui *remporte le plus grand nombre de sièges au Parlement* formerait le gouvernement, et les partis terminant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs formeraient l’opposition (comme c’est le cas actuellement, dans le système majoritaire uninominal à un tour).
2. Le parti qui *remporte la plus grande proportion des votes* (c’est-à-dire le parti dont les votes ont le plus grand poids relatif) formerait le gouvernement, et les partis terminant au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> rangs, pour la proportion des votes, formeraient l’opposition (ce qui serait différent du système actuel, car ce ne serait pas le parti détenant *le plus grand nombre de sièges* qui formerait le gouvernement, mais bien celui qui aurait *le plus grand pourcentage des votes*).

La première option aurait pour effet de maintenir la règle actuelle, que les Canadiens connaissent bien, pour la formation du gouvernement. Toutefois, contrairement au système actuel, le système plurinominal à *pondération des votes* aurait pour effet de remettre la balance du pouvoir aux autres partis selon la proportion des suffrages qu’ils auraient recueillis à l’échelle nationale. Le poids d’un parti au Parlement ne dépendrait plus du nombre de députés de ce parti, dont chacun détiendrait 100 % de la pondération du vote pour sa circonscription, mais bien du pourcentage des voix qui serait accordé à chaque député de ce parti. Il serait donc possible que le parti formant le gouvernement (c’est-à-dire celui qui aurait le plus grand nombre de sièges) ait moins de poids au Parlement, pour les votes, qu’un parti de l’opposition. Dans la seconde option, l’inverse pourrait être vrai, c’est-à-dire que le parti formant le gouvernement pourrait avoir moins de sièges (mais un poids plus grand pour les votes) qu’un parti de l’opposition. Dans les deux cas, la répartition des voix pour ou contre varierait d’un vote à l’autre au Parlement, puisqu’elle serait déterminée par la combinaison des positions (transmises

officiellement par le député principal) des trois députés représentant chaque circonscription, et elle serait le reflet de l'équilibre entre les intérêts nationaux et régionaux.

Le parti formant le gouvernement se servirait de sa plateforme électorale comme d'un modèle initial à modifier selon les concessions faites aux autres partis. Ainsi, les partis politiques seraient amenés à collaborer pour atteindre un consensus sur le programme général à mettre en œuvre ou un consensus sur chaque enjeu. Le système des partis politiques continuerait d'être le reflet des philosophies et des valeurs propres à chaque parti et de permettre la prise en compte équilibrée des intérêts nationaux et régionaux, tout en représentant plus directement les points de vue des Canadiens exprimés par leur choix lors des élections.

Quelle que soit la situation, le Parlement et le gouvernement seraient obligés de s'adapter aux préférences exprimées par les Canadiens lors des élections, et je crois que le système politique canadien serait parmi les plus intéressants pour les observateurs de la scène politique, le public et les autres pays, dont il attirerait particulièrement l'attention.

## Résumé

- Un parallèle peut être fait entre le système de gouvernance du Canada, dont les règles électorales font partie intégrante, et la dynamique d'un écosystème qui évolue. Le système majoritaire uninominal à un tour, qui est en vigueur actuellement, est arrivé au bout de sa vie utile et doit être remplacé par un nouveau système électoral qui permet à toute la gamme des valeurs auxquelles adhèrent les électeurs canadiens d'être bien représentée.
- Un certain nombre de systèmes de représentation proportionnelle employés à divers endroits sont envisagés par le Comité. Toutefois, ce sont des systèmes qui, concrètement, seraient difficiles à mettre en œuvre au Canada, compte tenu de la vaste étendue de son territoire et de sa diversité culturelle, sociale et économique. Ce serait particulièrement difficile lorsque viendrait le temps de résoudre les tensions entre les intérêts nationaux et régionaux.
- Quel que soit le système employé pour remplacer le système actuel ou les modifications qu'on y apportera, le nouveau système sera nécessairement plus complexe, mais il devra aussi être assez simple pour que les électeurs canadiens le comprennent et veuillent participer davantage à la vie démocratique.
- Le nouveau système devra en outre être mis en œuvre pour les élections de 2019, ce qui présente des difficultés additionnelles quant à l'établissement du calendrier électoral, à l'organisation des élections et à leur coût.

## Principaux avantages du système plurinominal à pondération des votes

- Le système plurinominal à pondération des votes serait une solution originale entièrement canadienne qui serait adaptée aux particularités culturelles et économiques ainsi qu'à la diversité géographique du Canada.
- Il serait facile à comprendre et à utiliser pour les électeurs et il nécessiterait moins d'éducation du public que les autres systèmes de représentation proportionnelle qui sont actuellement envisagés.
- Il maintiendrait la structure des partis politiques avec une représentation proportionnelle permettant de trouver le juste équilibre entre les intérêts et les enjeux nationaux et régionaux et il renforcerait le système des partis nationaux en augmentant leur représentation effective dans les circonscriptions.
- Il favoriserait la recherche du consensus avant de prendre les décisions, que ce soit au Parlement ou dans chaque circonscription, ce qui aurait pour effet d'accroître la participation active à la vie démocratique et la cohésion sociale parmi les électeurs canadiens.



- Le système plurinominal à pondération des votes pourrait être mis en œuvre à temps pour les élections de 2019, pratiquement sans coût additionnel. Il ne serait pas nécessaire de modifier le découpage électoral actuel ni de procéder aux consultations publiques qui doivent précéder toute modification du découpage. Les difficultés pour Élections Canada seraient ainsi grandement réduites quant à l'établissement du calendrier électoral, à l'organisation des élections et à leur coût.
- Les électeurs se sentiraient plus directement concernés, puisque leur vote compterait. Ils auraient un accès plus direct à leur représentant préféré dans leur circonscription et, au besoin, auraient également accès à un autre représentant, issu d'un autre parti politique, que celui pour lequel ils auraient voté.
- Les votes pourront être comptés au complet le soir même et les résultats définitifs des élections pourront être annoncés (puisque'il n'y aura pas de long délai ou d'élections à plusieurs tours).
- Les partis nationaux auront un représentant dans la plupart des circonscriptions, sinon dans la totalité, ce qui renforcera le multipartisme à l'échelle nationale.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, l'expression de mes sentiments distingués.

Brian G. Eddy, Ph. D.  
Géographe

## Notes

---

<sup>1</sup> Quoique j'aie recours à une analogie avec le monde informatique, le terme « interface » ne signifie pas que le nouveau système serait un système en ligne ou un système de vote électronique. Pour l'instant et pour les élections de 2019, le bulletin papier devrait être considéré comme « l'interface ». Toutefois, ce mot pourrait être employé un jour pour désigner un système de vote en ligne ou un autre système de vote électronique, une fois que les problèmes de sécurité auront été résolus.

<sup>2</sup> Le terme « régions » peut signifier autre chose qu'un ensemble de circonscriptions géographiquement proches les unes des autres (par exemple, l'Ouest canadien ou la région de l'Atlantique). Des tensions peuvent exister entre l'ensemble national et certaines régions du Canada qui ont des points communs, par exemple, les régions dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles, les régions agricoles, les régions côtières ou les grandes zones urbaines.

<sup>3</sup> La dichotomie opposant les zones urbaines aux régions rurales est un exemple de simplification à outrance lorsqu'elle repose uniquement sur la taille et la densité de la population. Bien que les politologues et les économistes continuent d'employer ces termes dans ce contexte, les géographes ont depuis longtemps adopté d'autres classifications des populations pour tenir compte d'autres facteurs, comme la structure économique, la région naturelle, la proximité des grands centres économiques, la diversité culturelle, et ainsi de suite.

<sup>4</sup> J'admets que ma proposition soulève des questions relatives au salaire et aux dépenses des députés et qu'il pourrait être difficile d'éduquer les Canadiens sur les inconvénients et les avantages de cette approche. Pour les besoins de mon argumentaire, tenons pour acquis que le coût des salaires des députés serait à peu près le double de ce qu'il est actuellement. On pourrait retenir comme hypothèse que, vu le salaire actuel des députés, soit entre 125 000 \$ et 150 000 \$, le total du traitement des députés associés pourrait être égal à cette somme, ce qui ferait pour chacun un demi-salaire de 75 000 \$ (ou une somme à peu près semblable). Les possibilités sont nombreuses, et les experts pourraient faire des propositions plus détaillées à cet égard. Mais il y aurait des avantages en retour de la dépense additionnelle. Les Canadiens auraient trois députés pour les représenter. Deux d'entre eux seraient accessibles localement et s'acquitteraient d'une partie du travail de communication avec les électeurs qui incombe aujourd'hui au seul député de la circonscription. Puisque chaque circonscription compte environ de 80 000 à 100 000 habitants, le ratio de représentation passerait de 100 000 habitants par député à environ 33 000 habitants par député. Il serait trois fois meilleur pour seulement le double du coût. De plus, comme les électeurs n'ont pas besoin de révéler pour qui ils ont voté, ils auraient la possibilité de faire appel, au besoin, à un autre représentant que leur candidat préféré.

<sup>5</sup> Dans le cas de cette première option, s'il y avait plus de trois candidats, le pourcentage total des voix recueillies par les trois premiers candidats serait inférieur à 100 % (quel que soit l'écart les séparant des autres candidats). Le pourcentage des voix accordées aux trois premiers candidats serait recalculé en divisant le pourcentage initial de chacun par le pourcentage total des trois, ce qui aurait pour effet d'augmenter la proportion des voix attribuée à chaque candidat élu député. Malheureusement, cette façon de procéder pourrait donner aux électeurs qui ont voté pour un candidat n'ayant pas terminé parmi les trois premiers l'impression que leur vote n'a pas compté. On peut néanmoins tenir pour acquis que l'un des 3 candidats élus serait capable de défendre les intérêts et les valeurs de ces électeurs étant donné que la représentation politique serait plus variée avec trois députés qu'avec un seul. Dans le cas où cette solution ne serait pas satisfaisante, la 2<sup>e</sup> option pourrait être retenue, c'est-à-dire que les électeurs voteraient pour trois candidats en ordre de préférence.